

Les aides de l'ANAH évoluent en 2025

L'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), créée pour remplacer le Fonds national de l'amélioration de l'habitat, poursuit sa mission de longue date visant à améliorer les conditions de vie et à garantir la décence des logements en France. Elle propose des subventions aux propriétaires occupants pour financer la rénovation de leur résidence principale et offre également des avantages fiscaux aux bailleurs qui louent leurs biens à des tarifs modérés. Avec un budget renforcé et des dispositifs modernisés, l'ANAH élargit son action pour soutenir davantage de ménages, en particulier dans la lutte contre la précarité énergétique.

Des aides pour les propriétaires, les copropriétés et les collectivités

L'ANAH s'adresse à différents profils : propriétaires occupants, *bailleurs*, syndicats de copropriétés en difficulté et collectivités locales. Selon leurs revenus, les propriétaires peuvent obtenir des financements pour améliorer le confort de leur logement, réaliser des travaux d'aménagement ou réduire leur consommation énergétique. L'agence accompagne également les copropriétés fragilisées en finançant des rénovations énergétiques telles que l'isolation thermique, la rénovation des systèmes de ventilation ou le remplacement des menuiseries. Les collectivités jouent un rôle clé en permettant à l'ANAH de toucher un plus grand nombre de foyers modestes et d'assurer la mise en œuvre efficace de ces dispositifs.

Comment déposer une demande de subvention ANAH

La demande de subvention se fait directement sur la plateforme officielle : <https://monprojet.anah.gouv.fr>

Après avoir rempli les informations nécessaires, le demandeur reçoit une notification concernant son éligibilité et peut transmettre les pièces justificatives pour finaliser sa demande et bénéficier de l'aide.

La TVA à 5,5 %

Pour encourager les *travaux de rénovation énergétique*, certains travaux bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5 %. Ce dispositif s'applique aux logements achevés depuis plus de deux ans et concerne notamment l'isolation des murs, des combles ou des planchers, le remplacement des fenêtres, ainsi que l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude plus performants. Cette réduction de la TVA permet de diminuer le coût global des travaux pour les ménages et rend la rénovation énergétique plus accessible, en particulier pour les foyers aux revenus modestes. Elle contribue à favoriser l'adoption de solutions économes en énergie et à encourager les propriétaires à moderniser leur logement tout en réduisant leur consommation énergétique.

La prime à l'autoconsommation solaire

La *prime à l'autoconsommation* solaire a pour objectif d'encourager les foyers à produire et consommer leur propre électricité via un système photovoltaïque. L'installation peut être complétée par des *kits solaires Plug and Play*, permettant de stocker l'énergie produite durant la journée pour la consommer le soir ou en cas de coupure, renforçant ainsi

l'autonomie énergétique et l'efficacité de la gestion de l'électricité du foyer. Cette prime permet aux ménages de réduire leur dépendance au réseau électrique tout en valorisant les équipements installés, contribuant à une gestion plus efficace et responsable de l'énergie.

Le prêt à taux zéro

Le prêt à taux zéro (PTZ) constitue un autre outil financier pour *soutenir les projets de rénovation et de construction* dans le parc résidentiel existant. Il permet aux propriétaires occupants de financer tout ou partie des travaux sans payer d'intérêts, ce qui allège le coût global de l'emprunt. Le PTZ peut être combiné avec d'autres aides comme MaPrimeRénov' ou la TVA réduite, offrant ainsi une solution complète pour réaliser des travaux importants tout en maîtrisant le budget. Ce dispositif encourage les ménages à investir dans des rénovations visant à améliorer la performance énergétique de leur logement et à réduire durablement leurs charges. Il constitue un levier précieux pour accompagner la transition énergétique et favoriser l'accès à des logements plus confortables et économes en énergie.

Se prémunir contre les fraudes

Il est important de rester vigilant face aux démarchages abusifs. Le service public ne contacte jamais les particuliers par téléphone ou par des visites à domicile pour proposer des travaux ou des aides. En cas de doute, il est préférable de ne pas transmettre ses informations personnelles et de se tourner uniquement vers les canaux officiels afin d'obtenir des conseils fiables et de vérifier la légitimité des démarches.